

Arrêté du 22/04/22 relatif aux critères, aux sous-critères et au système de notation pour le calcul et l'affichage de l'indice de réparabilité des nettoyeurs à haute pression

(JO n° 103 du 4 mai 2022)

NOR : TRED2212109A

Publics concernés : les producteurs, importateurs, distributeurs ou autres metteurs sur le marché de nettoyeurs à haute pression et les vendeurs de ces mêmes équipements ainsi que ceux utilisant un site internet, une plateforme ou toute autre voie de distribution en ligne dans le cadre de leur activité commerciale en France.

Objet : système de notation pour le calcul et l'affichage de l'indice de réparabilité des nettoyeurs à haute pression.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur six mois après sa publication.

Notice : le présent arrêté fixe les paramètres de calcul de l'indice de réparabilité pour les nettoyeurs à haute pression.

Références : le présent arrêté pourra être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Vus

La ministre de la transition écologique et solidaire et le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de l'environnement notamment son article L. 541-9-2 ;

Vu le décret n° 2020-1757 du 29 décembre 2020 relatif à l'indice de réparabilité pour les équipements électriques et électroniques,

Arrêtent :

Article 1er de l'arrêté du 22 avril 2022

Le présent arrêté s'applique aux nettoyeurs à haute pression, définis comme des appareils mobiles filaires (240 volts) ou sur batterie à destination du consommateur servant au nettoyage de surfaces extérieures (sols, façades, toitures) par projection d'eau froide sous haute pression (entre 25 et 250 bars).

Article 2 de l'arrêté du 22 avril 2022

En application des articles R. 541-210 à R. 541-214 du code de l'environnement, les critères, les sous-critères et le système de notation applicables aux produits définis à l'article 1er pour calculer l'indice de réparabilité par modèle sont spécifiées ci-dessous :

Critère n° 1. - Documentation

Sous-critère 1.1. - Engagement sur la durée de mise à disposition sans frais de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien

	Colonne B Réparateurs				Colonne C Consommateurs			
	Années de disponibilité				Années de disponibilité			
	0 à 9	10 à 11	12 à 13	14 ou plus	0 à 9	10 à 11	12 à 13	14 ou plus
Type de documentation	Nombre de points				Nombre de points			
Identification sans équivoque du produit	0	10	12	14	0	10	12	14
Schéma démontage ou vue éclatée	0	10	12	14	0	10	12	14
Schémas de câblage et de raccordement	0	10	12	14	0	10	12	14
Schémas des cartes électroniques	0	10	12	14	0	10	12	14

Liste du matériel de réparation et de test nécessaire	0	10	12	14	0	10	12	14
Manuel technique d'instructions relatives à la réparation	0	10	12	14	0	10	12	14
Codes d'erreurs et de diagnostic	0	10	12	14	0	10	12	14
Informations sur composants et diagnostic	0	10	12	14	0	10	12	14
Instructions logicielles (y compris réinitialisation)	0	10	12	14	0	10	12	14
Accès aux incidents signalés et enregistrés dans l'équipement	0	10	12	14	0	10	12	14
Bulletins techniques	0	10	12	14	0	10	12	14
Encadrement spécifique de l'auto-réparation (opérations conseillées, risques, instructions de sécurité et de réparation, répercussions éventuelles sur la garantie)	0	10	12	14	0	10	12	14
Informations sur accès aux réparateurs professionnels	0	10	12	14	0	10	12	14
Détection des pannes et actions requises (approche grand public)	0	10	12	14	0	10	12	14
Conseils d'utilisation et d'entretien	0	10	12	14	0	10	12	14

Le nombre maximal de points est 364. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/364) × 10.

Critère n° 2. - Démontabilité, accès, outils

Sous-critère 2.1. - Facilité de démontage des pièces (liste 2)

	Nombre d'étapes pour accès unitaire à la pièce			
	ND (1) ou 11 et plus	8 à 11	5 à 8	1 à 5
Pièces de la liste 2	Nombre de points			
Pistolet	0	1	2	3
Flexible haute pression	0	1	2	3
Interrupteur marche/arrêt (2)	0	1	2	3
Commutateur marche/arrêt (3)	0	1	2	3
Condensateur	0	1	2	3

(1) ND/NA = non démontable ou non accessible unitairement.

(2) Interrupteur général avec action de l'utilisateur, on considère ici la partie électrique et non le bouton de manœuvre.

(3) Interrupteur enclenché commandé par la pompe au moment du relâchement du pistolet, qui enclenche le contacteur arrêt moteur (action machine).

Le nombre maximal de points est 15. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/15) × 10.

Sous-critère 2.2. - Outils nécessaires au démontage des pièces (liste 2)

	Type d'outils			
	Non démontable	Outils propriétaires	Outils spécifiques	Sans outil, outils communs (4)
Pièce de la liste 2	Nombre de points (5)			
Pistolet	0	1	2	4
Flexible haute pression	0	1	2	4

Interrupteur marche/arrêt (6)	0	1	2	4
Commutateur marche/arrêt (7)	0	1	2	4
Condensateur	0	1	2	4

(4) Ou bien outil fourni avec la pièce de rechange.

(5) Prendre la notation la plus défavorable si plusieurs outils sont impliqués.

(6) Interrupteur général avec action de l'utilisateur, on considère ici la partie électrique et non le bouton de manœuvre.

(7) Interrupteur enclenché commandé par la pompe au moment du relâchement du pistolet, qui enclenche le contacteur arrêt moteur (action machine).

Le nombre maximal de points est 20. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/20) × 10.

Sous-critère 2.3. - Caractéristiques des liaisons (pour l'assemblage des pièces des listes 1 et 2)

	Type de liaison		
	Ni amovible, ni réutilisable	Amovible, non réutilisable	Amovible et réutilisable (8)
Pièces de la liste 1 ou de la liste 2	Nombre de points (9)		
Charbons	0	1	2
Piston distributeur	0	1	2
Filtre/tamis	0	1	2
Kit réparation clapets anti-retours	0	1	2
Kit réparation d'étanchéité pistons (pochette de joints)	0	1	2

Kit réparation régulation (du système de pression de la pompe)	0	1	2
Cadre de poignée	0	1	2
Lance	0	1	2
Buse	0	1	2
Pistolet	0	1	2
Flexible haute pression	0	1	2
Interrupteur marche/arrêt (10)	0	1	2
Commutateur marche/arrêt (11)	0	1	2
Condensateur	0	1	2

(8) Ou bien fixation fournie avec la pièce de rechange.

(9) Prendre la notation la plus défavorable si plusieurs fixations sont impliquées.

(10) Interrupteur général avec action de l'utilisateur, on considère ici la partie électrique et non le bouton de manœuvre.

(11) Interrupteur enclenché commandé par la pompe au moment du relâchement du pistolet, qui enclenche le contacteur arrêt moteur (action machine).

Le nombre maximal de points est 28. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/28) × 10.

Critère n° 3. - Disponibilité des pièces détachées

Sous-critère 3.1. - Engagement du producteur sur la durée de disponibilité des pièces de la liste 2

Colonne A Producteur	Colonne B Distributeurs de pièces détachées	Colonne C Réparateurs	Colonne C Consommateurs
Années de disponibilité	Années de disponibilité	Années de disponibilité	Années de disponibilité

	0 6 8 10				0 6 8 10				0 6 8 10				0 6 8 10			
	à à à ou				à à à ou				à à à ou				à à à ou			
	5 8 10 plus				5 8 10 plus				5 8 10 plus				5 8 10 plus			
Pièces de la liste 2	Nombre de points															
Pistolet	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10
Flexible haute pression	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10
Interrupteur marche/arrêt (1)	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10
Commutateur marche/arrêt (2)	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10
Condensateur	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10

(1) Interrupteur général avec action de l'utilisateur, on considère ici la partie électrique et non le bouton de manœuvre.

(2) Interrupteur enclenché commandé par la pompe au moment du relâchement du pistolet, qui enclenche le contacteur arrêt moteur (action machine).

Le nombre maximal de points est 200. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/200) × 10.

Sous-critère 3.2. - Engagement du producteur sur la durée de disponibilité des pièces de la liste 1

Colonne A Producteur	Colonne B Distributeurs de pièces détachées	Colonne C Réparateurs	Colonne C Consommateurs
Années de disponibilité	Années de disponibilité	Années de disponibilité	Années de disponibilité

0 à 5	6 8 10 0 à 5				6 8 10 0 à 5				6 8 10 0 à 5				6 8 10 0 à 5			
	à à ou plus				à à ou plus				à à ou plus				à à ou plus			
Pièces de la liste 1	Nombre de points															
Charbons	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10
Piston distributeur	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10
Filtre/tamis	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	0	0	6	8	10
Kit réparation clapets anti-retours	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10
Kit réparation d'étanchéité pistons (pochette de joints)	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10
Kit réparation régulation (du système de pression de la pompe)	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10
Cadre de poignée	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10
Lance	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10
Buse	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10	0	6	8	10

Le nombre maximal de points est 360. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/360) × 10.

Sous-critère 3.3. - Délai de livraison des pièces de la liste 2

	Colonne A				Colonne B				Colonne C				Colonne C			
	Producteur				Distributeurs de pièces détachées				Réparateurs				Consommateurs			
	Jours de livraison (1)				Jours de livraison (1)				Jours de livraison (1)				Jours de livraison (1)			
	11	6	4	1	11	6	4	1	11	6	4	1	11	6	4	1
	et plus	à 10	à 5	à 3	et plus	à 10	à 5	à 3	et plus	à 10	à 5	à 3	et plus	à 10	à 5	à 3
Pièces de la liste 2	Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points				Nombre de points			
Pistolet	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Flexible haute pression	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Interrupteur marche/arrêt (2)	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Commutateur marche/arrêt (3)	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Condensateur	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	

(1) Jours ouvrables à compter du jour de la commande.

(2) Interrupteur général avec action de l'utilisateur, on considère ici la partie électrique et non le bouton de manœuvre.

(3) Interrupteur enclenché commandé par la pompe au moment du relâchement du pistolet, qui enclenche le contacteur arrêt moteur (action machine).

Ces dispositions sont sans préjudice de celles de l'article L. 441-4 du code de la consommation, en ce qui concerne l'interdiction de limiter l'accès d'un professionnel de la réparation aux pièces détachées.

Le nombre maximal de points est 60. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/60) × 10.

Sous-critère 3.4. - Délai de livraison des pièces de la liste 1

	Colonne B												Colonne C			
	Colonne A				Distributeurs				Colonne C				Colonne C			
	Producteur				de pièces				Réparateurs				Consommateurs			
	détachées															
	Jours de				Jours de				Jours de				Jours de			
	livraison (1)				livraison (1)				livraison (1)				livraison (1)			
	11	6	4	1												
	et	à	à	à												
	plus	10	5	3												
Pièces de la liste 1	Nombre de points															
Charbons	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Piston distributeur	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Filtre/tamis	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Kit réparation clapets anti-retours	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Kit réparation d'étanchéité pistons (pochette de joints)	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Kit réparation régulation (du système de pression de la pompe)	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3

Cadre de poignée	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Lance	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
Buse	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3

(1) Jours ouvrables à compter du jour de la commande.

Ces dispositions sont sans préjudice de celles de l'article L. 441-4 du code de la consommation, en ce qui concerne l'interdiction de limiter l'accès d'un professionnel de la réparation aux pièces détachées.

Le nombre maximal de points est 108. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/108) × 10.

Critère n° 4. - Prix des pièces détachées

Sous-critère 4.1. - Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix du produit neuf

A partir du rapport décrit dans l'arrêté du 29 décembre 2020 relatif aux modalités d'affichage, à la signalétique et aux paramètres généraux de calcul de l'indice de réparabilité, le nombre de points obtenu pour ce critère est déterminé de la façon suivante :

- si le résultat du rapport est supérieur à 0,3 alors le nombre de points est 0 ;
- si le résultat du rapport est inférieur à 0,1 alors le nombre de points est 100 ;
- si le résultat du rapport est compris entre 0,1 et 0,3 alors le nombre de points est déterminé selon le tableau de correspondance suivant :

Ratio	0,1	0,11	0,12	0,13	0,14	0,15	0,16	0,17	0,18	0,19	0,2	0,21	0,22	0,23	0,24
Points	100	95	90	85	80	75	70	65	60	55	50	45	40	35	30

La règle d'arrondi est la suivante :

- si le chiffre de la troisième décimale est inférieur à 5, on arrondit à la deuxième décimale inférieure ;
- si le chiffre de la troisième décimale est supérieur ou égal à 5, on arrondit à la deuxième décimale supérieure.

Le nombre maximal de points est 100. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus /100) × 10.

Critère n° 5 - Critère spécifique

Pour les produits concernés par le présent arrêté, les coefficients des sous-critères du critère 5 sont définis de la manière suivante :

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère	Coefficient du sous-critère	Note du critère	Coefficient du critère
5. Critère spécifique	5.1. Assistance à distance sans frais	■/10	2	■/20	1

Sous-critère 5.1. - Assistance à distance sans frais

	Colonne B Réparateurs		Colonne C Consommateurs			
Type d'assistance à distance	Aucun	Informations à jour sur site	Aucun	Informations à distance	Aide au diagnostic à distance	Aide à la réparation distance
Nombre de points	0	1	0	1	2	4

Le nombre maximal de points est 5. Note pour ce sous-critère = (nombre de points obtenus/5) × 10.

Article 3 de l'arrêté du 22 avril 2022

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur six mois après sa publication.

Article 4 de l'arrêté du 22 avril 2022

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 22 avril 2022.

La ministre de la transition écologique,

Pour la ministre et par délégation :

Le commissaire général au développement durable,

T. Lesueur

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,

V. Beaumeunier

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-220422-relatif-criteres-sous-criteres-systeme-notation-calcul-laffichage-3>